

juridiction avocats Cour d'Appel

Par **ClaudioR**, le **11/02/2019** à **17:18**

Bonjour.

Résident à Bordeaux, je dois faire appel d'une décision du TI de Sannois (Val d'Oise).

Dois-je obligatoirement faire appel à un avocat accrédité par la Cour d'Appel de Versailles ?

C'est ce que m'affirme mon conseil bordelais actuel ayant défendu mon dossier en première instance.

Merci par avance de votre aimable réponse.

Bien cordialement,